

PLATEAU U.7/U.9

SECTEUR		DATE	
CLUB ORGANISTEUR		RESPONSABLE DU PLATEAU	
NBR DE TERRAINS		NBR D'ATELIERS	

CLUBS	RESPONSABLE(S) D'EQUIPE(S)	NBR D'EQUIPES	FEUILLE ANNEXE (oui/non)	BUTS/BADGES	SIGNATURES

RAPPEL : Extrait Article 70 des Règlements généraux de la F.F.F.

Aucun joueur ne peut pratiquer le football s'il n'a, au préalable, satisfait à un contrôle médical donnant lieu à la délivrance d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du football, conformément aux lois et textes en vigueur, figurant sur la licence.

OBSERVATIONS DU RESPONSABLE DU PLATEAU:

A REMPLIR ET A RETOURNER AU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA MANCHE

plateauxu6-9@manche.fff.fr